



**Madame la Maire  
Mairie d'Ars-en-Ré  
24, place Carnot  
17590 ARS EN RE**

Aux Portes-en-Ré, le jeudi 22 juillet 2021.

**Objet : « Radioscopie 2021 » de la commune d'Ars-en-Ré et questions à Madame la Maire**

**C/c : Monsieur Dan PAPOT – Directeur Général des Services**

Madame la Maire,

En complément de la « Radioscopie de la situation financière de la commune d'Ars-en-Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 », disponible sur le site Internet de notre association à l'adresse : [http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-AER-Radioscopie\\_2021.pdf](http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-AER-Radioscopie_2021.pdf), vous voudrez bien trouver ci-dessous un certain nombre de questions et de réflexions.

Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre selon le mode opératoire à votre convenance :

- oralement lors d'un entretien que vous voudrez bien nous accorder,
- par écrit, de préférence à l'adresse électronique [contact.adcnordiledere@gmail.com](mailto:contact.adcnordiledere@gmail.com).

Quoi qu'il en soit vos réponses seront reprises directement sur le site Internet de notre association et/ou dans le corps du texte de cette « Radioscopie 2021 » dont une version modifiée sera mise en ligne.

Bien entendu, vous ou vos services, restez libres de nous adresser des commentaires, des demandes de précisions ou de rectifications... si notre « Radioscopie de la situation financière de la commune d'Ars-en-Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 » comportait des inexactitudes.

En vous en souhaitant bonne réception et en demeurant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions, Madame la Maire, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

**Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré  
Loïc BAHUET**

## « Radioscopie 2021 » : liste des questions de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré à Madame la Maire de la Commune d'Ars-en-Ré

### Question n°1 :

Au vu des marges brute et nette d'autofinancement, la commune d'Ars-en-Ré a remarquablement traversé la crise sanitaire en 2020.

Par contre, en 2021, si les prévisions budgétaires se réalisaient, ces deux indicateurs seraient très dégradés. Pensez-vous qu'il puisse réellement en être ainsi ?

**Réponse :** *le budget est un acte prévisionnel, ce qui ne veut pas dire que toutes les recettes et dépenses inscrites seront réalisées.*

### Question n°2 :

Les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement que nous avons calculés (montant réalisé sur montant budgétisé) sont satisfaisants mais indiquent que les prévisions sont systématiquement sous-évaluées.

Pourriez-vous nous préciser pour quelle(s) raison(s) ?

**Réponse :** *principe de précaution. Il est difficile de prévoir avec exactitude le montant de certaines recettes (marché – ODP...).*

### Question n°3 :

Les pourcentages de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement que nous avons calculés (montant réalisé sur montant budgétisé) sont en constante dégradation depuis 2016.

Quelles mesures envisageriez-vous de prendre pour corriger cela et donc pour améliorer la fiabilité des Budgets Primitifs en matière de fonctionnement ?

**Réponse :** *les charges de fonctionnement sont liées aux diverses augmentations qui nous ne maîtrisons pas, à la création ou l'amélioration des services publics (bibliothèques – ALSH...).*

### Question n°4 :

Une augmentation prévisionnelle de 30,9 % des charges courantes de fonctionnement en 2021 ne vous semble-t-elle pas surprenante ?

**Réponse :** *cette augmentation de 30,9 % par rapport à 2020 s'explique par la période de crise sanitaire et de l'élection en 2020 avec des dépenses moindres.*

### Question n°5 :

Avez-vous initié ou pensez-vous initier, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale, une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de votre commune et de leurs évolutions ?

**Réponse :** *non, pas pour le moment.*

### Question n°6 :

Pensez-vous que l'existence de la zone d'activités actuelle et du marché, sur la commune d'Ars-en-Ré, soient des atouts suffisants pour son avenir économique ?

Et d'une façon plus générale, pensez-vous qu'il soit nécessaire que chaque commune du Nord de l'Île de Ré ait sa propre zone d'activité ou pensez-vous qu'il puisse être intéressant, sur le plan financier notamment, que, par exemple, les communes d'Ars-en-Ré et/ou Saint-Clément-des-Baleines et/ou Les-Portes-en-Ré envisagent une ou des zones d'activités communes ?

**Réponse :** *pour le moment, le sujet n'a pas été abordé par les différentes communes.*

**Question n°7 :**

Les charges courantes de fonctionnement rapportées aux Unités Foncières sont, depuis 2014, les plus élevées de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré et certaines catégories de dépenses, comme les « Services extérieurs » sont en forte progression depuis 2009.

Est-ce une politique délibérée de la municipalité et, dans la négative, envisagez-vous de mettre en place des mesures correctives ?

**Réponse :** *l'augmentation des services extérieurs s'explique par le recours à des sociétés de nettoyage par exemple pour le marché, les contrôles réglementaires, la réorganisation du cimetière, ainsi que l'ensembles des animations pour l'ALSH et la bibliothèque.*

**Question n°8 :**

Certains indicateurs liés aux charges nettes de personnel sont plutôt favorables (notamment comparativement aux autres communes de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré) et d'autres sont plutôt défavorables (comme par exemple les prévisions budgétaires pour 2021).

Quelle est la politique de la commune d'Ars-en-Ré en matière de maîtrise de ses charges nettes de personnel ?

**Réponse :** *la continuité du service public et la qualité de celui-ci impose la réflexion sur de nouveaux recrutements : urbanisme – services techniques ce qui explique l'accroissement de la charge salariale.*

**Question n°9 :**

Comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel de la commune d'Ars-en-Ré si on tient également compte de l'évolution très importante des charges de personnel de la Communauté de l'île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes ?

**Réponse :** *pour le moment, les compétences transférées à la CdC n'ont pas entraîné de réduction de la charge du personnel. Comme indiqué dans la réponse précédente, l'amélioration de la qualité du service public et le développement de l'accompagnement des administrés et les choix politiques nous amèneront à étudier des éventuels recrutements.*

**Question n°10 :**

Nous avons régulièrement constaté un décalage entre l'endettement précisé aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs de la commune et l'endettement enregistré dans les Comptes de Gestion tenus par la Trésorerie de l'île de Ré.

Nous avons également constaté un décalage avec la « Note de présentation brève et synthétique 2021 » (point II.4) : le total indiqué dans la colonne « Capital de départ » ne correspond pas au solde, au 31 décembre 2020, du « compte 16 – Emprunts et dettes assimilées » du Compte de Gestion tenu par la Trésorerie de Saint-Martin-de-Ré.

Il nous semble qu'il est important d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs et Note de présentation brève et synthétique) concordants avec la comptabilité publique (Compte de Gestion).

Comment expliquez-vous ces décalages et quelles mesures pensez-vous mettre en place pour les corriger ?

**Réponse :** *en effet, le trésorier nous a alerté et le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 29 septembre, procédé à une décision modificative de régularisation de notre état de la dette d'un montant de 38 484,64 €.*

**Question n°11 :**

Les pourcentages de réalisation des dépenses réelles d'investissement que nous avons calculés (montant réalisé sur montant budgétisé) sont de qualité modeste.  
Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour corriger cela et donc pour améliorer la fiabilité des Budgets Primitifs en matière d'investissement ?

**Réponse :** *mêmes constatations par rapport à 2020 : COVID et élections municipales.*

**Question n°12 :**

La commune d'Ars-en-Ré est faiblement endettée et a de très conséquentes disponibilités.  
Quelle politique d'utilisation de ces disponibilités et de recours à l'emprunt pensez-vous mener ?

**Réponse :** *notre souci est le logement permanent à consolider sur le territoire, l'achat de foncier est très sérieusement envisagé avec recours à l'emprunt.*

**Question n°13 :**

Ne pensez-vous pas que la dette du Budget Général de la commune envers le Budget Annexe du port de plaisance est trop élevée et devrait-être régularisée ?

**Réponse :** *aucun lien entre les deux budgétairement.*